

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2008

1 – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008 :

Mme le Maire a présenté au Conseil Municipal le Budget Supplémentaire 2008. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal a adopté le Budget Supplémentaire 2008 par un vote à bulletin secret de 15 voix pour.

Le Budget Supplémentaire 2008 s'établit donc à la somme de :

- 14 134,79 € en dépenses et recettes de Fonctionnement,
- 19 189,00 € en dépenses et recettes d'Investissement.

2 – TICKET RESTAURANT/PERSONNEL COMMUNAL :

I Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de mettre en place un système de titres-restaurants en faveur du personnel ; tous les agents de la Commune peuvent bénéficier de cet avantage et recevront ainsi un titre-restaurant par jour travaillé maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De mettre en place à compter du 1^{er} Novembre 2008, un système de titre-restaurant en faveur de l'ensemble du personnel communal, à raison d'un titre par jour travaillé.
- De fixer à 7,00 € la valeur du titre-restaurant,
- De fixer la participation de la commune à 3,50 € soit 50 %,
- D'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition des titres ticket restaurant avec la Société ACCOR SERVICES France avec effet au 1^{er} Novembre 2008

3 – RAPPORTS ANNUELS 2007 SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ET SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE :

Monsieur Guy LECLERC a fait une présentation détaillée au Conseil Municipal de ces deux rapports. Le Conseil Municipal a pris acte de ces rapports adoptés par la Communauté de Communes Champagne Vesle.

4 – REVALORISATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES :

Le Conseil Municipal a décidé de revoir les tarifs de location de la Salle des Fêtes.

Une commission a été chargée d'évaluer l'augmentation à prévoir compte tenu des tarifs pratiqués dans des salles de catégorie identique. La Commission a proposé les tarifs ci-après :

HABITANTS DE LA COMMUNE :

- | | |
|-----------------------------|----------|
| - Journée en semaine | 100,00 € |
| - Journée week-end ou férié | 150,00 € |
| - Soirée week-end ou férié | 260,00 € |
| - Samedi et dimanche inclus | 360,00 € |

PERSONNES EXTERIEURES AU VILLAGE :

- | | |
|-----------------------------|----------|
| - Journée en semaine | 200,00 € |
| - Journée week-end ou férié | 300,00 € |
| - Soirée week-end ou férié | 520,00 € |
| - Samedi et dimanche inclus | 720,00 € |

Ces tarifs comprennent la salle des fêtes, la cuisine sans distinction de périodicité saisonnière.

La caution est fixée dans tous les cas à la somme de 500,00 €.

Le montant des arrhes est fixé à 30 % de la location au moment de la réservation et de la signature du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les propositions de la commission,
- Décide d'appliquer ces tarifs à toute nouvelle demande de location à compter du 1^{er} Novembre 2008. Les réservations engagées auparavant bénéficieront des tarifs antérieurs.

5 – RECTIFICATION NUMEROTATION RUE DE LA BOUVELETTE :

- Vu la délibération du 30 Avril 2004 relative à la numérotation des habitations de la Rue de la Bouvelette attribuant à Mr et Mme MANCEAUX le N° 11,
- Vu la délibération du 1^{er} Octobre 2007 relative à la numérotation des habitations de la deuxième tranche de la Rue de la Bouvelette, attribuant à la parcelle n° 5 le numéro de voirie n° 11,
- Considérant qu'une erreur a été commise par la commune en attribuant le même numéro à 2 parcelles différentes,
- Compte tenu que Mr et Mme MANCEAUX sont voisins du n°18 et sont situés côté pair de la voirie,
Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité :
 - de conserver l'attribution du numéro de voirie 11 à la parcelle n° 5 appartenant désormais à Mr & Mme PETELOT,
 - de modifier le numéro de Mr et Mme MANCEAUX qui passe du n° 11 au n° 20,
 - d'aider la famille concernée à effectuer les différentes démarches auprès des services compétents afin de leur signaler ce changement de numérotation.
 - de fournir une nouvelle plaque de rue portant le n° 20 à Mr et Mme MANCEAUX

6 – QUESTIONS DIVERSES :

- Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la loi du 20 Août 2008 institue un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire en cas de grève des enseignants. Afin de préparer l'organisation de ce service, la loi prévoit que le Maire doit établir une liste de personnes susceptibles d'encadrer les enfants. Madame le Maire travaille sur ce dossier en accord avec le Syndicat Scolaire.

- La Commission « Jeunes » s'est réunie le Mercredi 8/10/2008 en compagnie de nombreux ados pour discuter de la création d'un « SKATF BOARD PARK ». Mme BEAUJARD, responsable du pôle jeunesse MSA était présent pour étayer ce projet jeune. Ce dossier sera préparé par les jeunes délégués avec le soutien du Conseil Municipal.

- Mme le Maire informe le Conseil Municipal d'un nouveau courrier récurant de Mme VEISSE-BROUCKAERT réclamant de nouveau à la commune le remboursement d'une somme de 110 € versée en 2007 pour participation au voyage scolaire. En effet, ses deux enfants étaient inscrits au voyage scolaire et le premier versement de 110 € de la participation parentale avait été versé. Quelque temps avant le départ Mme VEISSE a décidé de ne plus faire participer ses enfants au voyage. Devant l'insistance de Mme VEISSE le Conseil Municipal doit de nouveau se concerter sur l'attitude à adopter dans ce dossier. Après en avoir délibéré, celui-ci décide de procéder au remboursement de cette somme et charge le Maire des formalités comptables.

-Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat triennal nous liant avec la Société J.V.S. pour l'informatique de la Mairie arrive à échéance et qu'il est nécessaire d'en envisager son renouvellement. (contrat incluant matériel et logiciels). Une enveloppe a donc été votée au budget supplémentaire dans l'attente des différentes propositions de la Société JVS.

- Une étude est en cours avec les Associations de la Commune afin de réfléchir sur les décorations à prévoir pour les fêtes de fin d'année. Les traditionnels sapins disposés dans tout le village seraient remplacés par un aménagement festif de la place communale et de l'Eglise ainsi qu'une animation musicale.

- Une subvention de 30 € sera versée à l'Association Française contre les Myopathies au titre de l'année 2009.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 17 NOVEMBRE 2008 A 20 H 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 17 OCTOBRE 2008 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

**LES MESNEUX, le 17 OCTOBRE 2008.
LE MAIRE,**